



**HAL**  
open science

## La recherche sur la pratique du breton : objet, méthodes et perspectives

Fañch Broudic

► **To cite this version:**

Fañch Broudic. La recherche sur la pratique du breton : objet, méthodes et perspectives. La Bretagne Linguistique, 1998, 11, pp.51 - 75. 10.4000/lbl.9619 . hal-04604844

**HAL Id: hal-04604844**

**<https://hal.univ-brest.fr/hal-04604844v1>**

Submitted on 7 Jun 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



---

## La recherche sur la pratique du breton : objet, méthodes et perspectives

*Research into the practice of Breton: purpose, methods and prospects*

**Fañch Broudic**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/lbl/9619>

ISSN : 2727-9383

### Éditeur

Université de Bretagne Occidentale – UBO

### Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 1998

Pagination : 51-75

ISBN : 2-901737-32-3

ISSN : 1270-2412

### Référence électronique

Fañch Broudic, « La recherche sur la pratique du breton : objet, méthodes et perspectives », *La Bretagne Linguistique* [En ligne], 11 | 1998, mis en ligne le 01 octobre 2023, consulté le 15 janvier 2024.

URL : <http://journals.openedition.org/lbl/9619> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lbl.9619>

---

Ce document a été généré automatiquement le 15 janvier 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# La recherche sur la pratique du breton : objet, méthodes et perspectives

*Research into the practice of Breton: purpose, methods and prospects*

Fañch Broudic

---

- 1 Les questions relatives à la pratique du breton en Basse-Bretagne présentent au moins trois caractéristiques essentielles<sup>1</sup> :
  - la première, c'est qu'il s'agit d'un sujet sensible. Il suffit de parcourir au jour le jour la presse quotidienne régionale pour se rendre compte de l'importance qu'a prise cette question au fil des années : c'est l'un des thèmes les plus présents de l'actualité régionale ;
  - la seconde, c'est que la question linguistique est à bien des égards incontournable en Bretagne : personne ne peut plus faire, et personne ne fait plus l'impasse sur ce problème, en particulier à l'occasion des élections ;
  - la troisième, c'est que la recherche sur ce thème est relativement peu développée, sur le présent (dans un moment pourtant où chacun pressent une évolution rapide et peut-être décisive de l'usage de la langue), comme sur le passé. De 1973 à 1988, pas moins de 39 thèses ont été consacrées à la langue ou à la littérature bretonnes : une seule relève de la sociolinguistique, alors que d'autres disciplines comme la dialectologie ou l'onomastique sont fortement représentées. Dans les années 1990 cependant, de nombreux articles et colloques abordent enfin la question de la pratique du breton d'un point de vue sociolinguistique.
- 2 Les raisons avancées pour expliquer cette faiblesse de la recherche tiennent à ce que nous ne disposons pas – nous disait-on – des outils nécessaires pour appréhender et analyser cette question. Il était de fait communément admis, il y a peu de temps encore, qu'il n'existe pas de données précises et actualisées, ni pour le présent, ni pour le passé, sur le nombre des bretonnants. Yann-Ber Piriou écrivait ainsi en 1973 que « l'État n'a donc jamais jugé utile de recenser ceux qui dans les départements de l'Ouest, utilisent autre chose que le français. Aussi en est-on réduit à des estimations... »<sup>2</sup>. J. Le Dû et Y. Le Berre considéraient également en 1987 que « rares » sont les sources disponibles

sur la pratique quotidienne du breton<sup>3</sup>. Per Denez soulignait en 1988 que le nombre des bretonnants, « d'ailleurs inconnu », étant à la baisse, « on en est donc réduit, en ce qui concerne la pratique du breton, à des conjectures, des évaluations qui, bien souvent, sont la projection, parfois non consciente, sur la réalité du choix culturel du descripteur »<sup>4</sup>. Les spécialistes de sociolinguistique ne pouvaient que reprendre à leur compte les assertions contenues dans les études publiées par les Bretons eux-mêmes : F. Laroussi et J.-B. Marcellesi insistent ainsi en 1990 sur la « pénurie de chiffres » qui prévalait selon eux, non seulement pour la langue bretonne, mais de manière générale pour toutes les langues de France<sup>5</sup>.

- 3 Il n'est pas d'usage, en France, c'est vrai, de poser des questions quant aux pratiques linguistiques, dans le cadre des recensements généraux de la population. L'absence de toute question relative à la pratique du breton a, maintes fois, été critiquée. Déjà, à l'occasion du recensement de 1982, un mot d'ordre de boycott avait été lancé, pour ce motif, par quelques associations bretonnantes : il a été repris plus vivement encore, mais pas forcément avec beaucoup de conséquences, lors du recensement de 1990<sup>6</sup>. Si, à l'occasion des recensements, l'on avait cherché à connaître le nombre de personnes sachant le breton, nous aurions effectivement pu disposer d'un certain nombre de chiffres. Aux USA, l'on sait que 32 722 personnes y résidant ont déclaré le breton comme langue maternelle au recensement de 1970<sup>7</sup>.
- 4 La réponse à une question identique, en France, ne serait certes pas sans intérêt, puisqu'elle pourrait être croisée avec toutes sortes d'autres données, telles que l'âge, la zone de résidence, la profession, etc. Il est donc à souhaiter qu'elle puisse être posée à l'avenir. Pour le prochain recensement, l'INSEE ne devrait pas faire comme si le problème n'existait pas, mais elle a cependant retenu, semble-t-il, une approche indirecte.
- 5 Il ne faut pourtant pas méconnaître que l'intérêt d'une question spécifique dans le cadre d'un recensement général de la population serait forcément limité, dans la mesure où, par ce moyen, l'on ne peut prétendre à une saisie suffisamment détaillée et pertinente de la réalité des pratiques linguistiques des bretonnants. W.F. Mackey de l'Université Laval à Québec, l'a déjà souligné : « Venant des recensements décennaux, les statistiques nous apportent peu d'informations, puisque les renseignements demandés au public se limitent à une ou deux questions simples et forcément ambiguës »<sup>8</sup>. Les auteurs de l'enquête effectuée en 1991 sur la pratique de l'occitan en Languedoc-Roussillon l'écrivent également : « On peut regretter cette abstention officielle, mais il est clair qu'une question trop directe, du style "quelles langues parlez-vous ?" adressée sans crier gare et sans explications aux recensés courrait le risque de ne recevoir que de bien pauvres et bien vagues réponses » (occitan, p. 7).
- 6 Le besoin d'évaluation ou de quantification existe pourtant. « Quand on songe à l'importance d'une langue, ce qui vient d'abord à l'esprit, c'est certainement le nombre de personnes qui la parlent »<sup>9</sup>. Cette autre observation de William Mackey – le directeur du Centre International de Recherche sur le Bilinguisme – s'applique, bien sûr, au breton comme à n'importe quelle langue. Et ce n'est pas parce que nous ne disposons pas de données de recensements qu'il faut considérer que la recherche est impuissante. Nous pouvons donc déjà déterminer un premier objet pour notre recherche : il s'agit d'établir les faits, de quantifier, de faire en sorte que nous disposions, sur la pratique du breton, de données sûres et fiables, chiffrées dans toute la mesure du possible, et cela pour le passé autant que pour le présent. Nous y reviendrons.

- 7 Car chacun pressent bien que la situation du breton n'a pas toujours été ce qu'elle est. On dit aujourd'hui que le breton est une langue minoritaire, et c'est vrai : la portion du territoire français sur laquelle on le parle correspond à moins de 3 départements, c'est-à-dire à moins de 3 % du territoire national. De même, la population de la Basse-Bretagne – environ 1 500 000 habitants – représente également moins de 3 % de la population de la France entière<sup>10</sup>.
- 8 Mais le breton est minoritaire aussi dans la région où on le parle, c'est-à-dire en Bretagne (quelle que soit la dimension de la région que l'on prenne en considération : la Région Bretagne à quatre départements, ou la Bretagne historique à cinq départements), et il l'est même désormais dans la zone où on le parle, c'est-à-dire en Basse-Bretagne. Il est notoire aujourd'hui que ceux qui le savent toujours sont moins nombreux que ceux qui ne le savent pas. Et que ceux qui le savent ne sont désormais le plus souvent que des locuteurs occasionnels. Mais il n'en a pas toujours été ainsi, et le breton a bien été une langue majoritaire sur le territoire de la Basse-Bretagne, selon des modalités variables bien sûr, mais jusqu'à une date récente. Nous anticipons en quelque sorte sur les résultats de notre recherche pour établir que :
- le monolinguisme de langue bretonne a été majoritaire en Basse-Bretagne jusqu'au début de ce siècle, et sans doute jusqu'à la Première Guerre mondiale ; les derniers monolingues disparaissent vers les années 1950 ;
  - la pratique du breton a été exclusive pour 90 % au moins de la population jusqu'au début de ce siècle. La connaissance du français s'est beaucoup développée à compter de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; elle s'est imposée entre les deux guerres mondiales. La population est devenue bilingue, mais elle a continué à s'exprimer majoritairement en breton, en tout cas dans les zones rurales, jusque vers 1970. Ce n'est donc que tout récemment, depuis un quart de siècle seulement, que le breton n'est plus connu de la majorité de la population de la Basse-Bretagne.
- 9 Pressentant ces évolutions, nous pouvons donc déterminer le second objet de notre recherche : il s'agit de dater, d'établir une chronologie, de définir les moments-clés de l'évolution qui s'est produite. Si l'on ne disposait pas de cette datation, il ne serait pas aisé de parvenir à la compréhension des transformations qui sont intervenues depuis la révolution française par exemple.
- 10 Et c'est précisément là qu'il faut désigner ce qui doit aussi faire l'objet de notre recherche sur la pratique du breton : l'analyse. On pourrait croire que tout a été dit sur la question. Tout ouvrage ou tout article traitant de la situation du breton ne manque pas de fournir de bonnes explications sur les raisons pour lesquelles le breton se parle de moins en moins. Celles qui sont le plus généralement avancées sont au nombre de trois, et mettent en cause :
- le rôle de l'école, en particulier depuis l'instauration de l'enseignement primaire obligatoire ;
  - le rôle des médias, notamment depuis l'avènement de la télévision ;
  - et, enfin, la politique linguicide de l'État, accusé de tout mettre en œuvre depuis deux cents ans pour parvenir à l'élimination de la langue bretonne.
- 11 À première vue, ces analyses paraissent effectivement plausibles, dans la mesure où la revendication actuelle d'un statut pour la langue bretonne est formulée en direction de l'État, et porte expressément sur l'école et sur les médias. Mais on ne peut pas expliquer

l'évolution de la pratique du breton sur deux siècles au travers du seul prisme de la revendication actuelle.

- 12 Le breton a-t-il donc été, et est-il toujours, une langue interdite ? Il ne saurait être question de répondre de manière simple ni surtout simpliste à une telle question. Accepter de le faire serait admettre d'un point de vue épistémologique que le breton ne régresse que sous l'effet d'une seule cause, et qu'il aurait suffi d'une décision périodiquement renouvelée pour l'entraîner dans un processus d'évolution qui le condamne à la disparition. Or, les mêmes éléments ne jouent pas de la même manière à chaque période, et tous n'ont pas eu d'effets déterminants en permanence. Il convient donc de formuler ne serait-ce que provisoirement l'hypothèse suivante : si la pratique du breton est en régression, ce ne peut être que sous l'effet de facteurs multiples et convergents, ou, plus exactement en interaction avec eux. Nous ne pouvons nous interdire d'inventorier l'ensemble de ces facteurs, pour des raisons idéologiques ou autres. Parmi les facteurs qu'il convient de prendre en compte, il en est qui sont d'ordre culturel. Il en est qui tiennent à la langue elle-même et à son usage. Les facteurs économiques et sociaux n'ont pas manqué de jouer, et je considère même pour ma part qu'ils ont été déterminants. Il y a eu, bien sûr, intervention (ou non-intervention...) du politique, et cet aspect est capital. Tout ceci pour confirmer qu'une recherche sur la pratique du breton doit aussi viser à l'analyse.
- 13 Se pose alors assez vite la question de savoir en quels termes il convient de caractériser la situation linguistique de la Basse-Bretagne. Faut-il, par exemple, l'analyser en termes de diglossie ? De fait, lorsqu'on parle de langue bretonne, on est conduit à positionner son usage par rapport à celui du français, implicitement ou explicitement.
- 14 Or, depuis que l'article de Charles Ferguson l'a imposé en sociolinguistique en 1959<sup>11</sup>, ce mot de *diglossie* désigne l'usage différencié de deux variétés d'une même langue, l'une caractérisant les usages au quotidien (variété L, *low*), l'autre s'imposant comme norme officielle (dans l'enseignement, au tribunal, dans la presse, etc. : variété H, *high*). Par extension, et c'est la définition d'André Martinet, l'on entend par diglossie « une situation sociolinguistique où s'emploient concurremment deux langues de statut socioculturel différent, l'un étant un vernaculaire, c'est-à-dire une forme linguistique acquise prioritairement et utilisée dans la vie quotidienne, l'autre une langue dont l'usage, dans certaines circonstances, est imposé par ceux qui détiennent l'autorité »<sup>12</sup>. Sur la stricte base de cette définition, le terme caractérise exactement la situation de la langue bretonne vis-à-vis du français en Basse-Bretagne, jusqu'à une époque assez récente. Mais le breton n'étant souvent plus que le moyen d'expression occasionnel de la plupart de ceux qui le parlent, doit-on considérer que *diglossie* n'est plus approprié à la description de la situation dans laquelle il se trouve, ou doit-on en étendre le sens ?
- 15 À vrai dire, le terme *diglossie* a été employé selon bien des acceptions, et plusieurs auteurs, notamment A. Tabouret-Keller et G. Kremnitz<sup>13</sup>, se sont attachés à en analyser les emplois souvent divergents. Des travaux plus récents – par exemple Louis-Jean Calvet, Henri Boyer, etc. – abordent également les différents aspects de la variation linguistique ainsi que diverses situations de plurilinguisme<sup>14</sup>. Kremnitz en particulier souligne combien « la diglossie est une situation extrêmement mouvante ». Il est certain que dans le cas du breton, elle est évolutive : en l'espace de deux siècles, la pratique du breton s'est singulièrement transformée. La diglossie breton-français n'est donc pas de même nature à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle.

- 16 Pour en revenir à Martinet, il se prononce dans un numéro de la revue *La Linguistique*, pour une prise en compte « dynamique » des faits. Reprenant à son compte la formule de Fishman (« qui parle quelle langue, à qui et quand »), il inventorie la batterie de questions à poser dès qu'il s'agit d'étudier une situation de « plurilinguisme collectif » : le nombre d'idiomes en présence, l'importance numérique des usages, la différenciation des usages, le degré d'unité de la langue L, les différences d'âges, etc. Il invite également à observer si l'on va vers l'élimination graduelle du vernaculaire, le recul de la « langue supérieure », ou la fusion des deux langues. Il suggère par là que l'on prenne en compte l'évolution des pratiques linguistiques sur longue période, mais alors que, selon lui, « il convient de confronter la situation linguistique à tous les critères distinctifs dégagés par les sociologues », il ne préconise pas explicitement de faire appel à une discipline comme l'histoire dans le but de parvenir à la compréhension générale des phénomènes en cause. Autrement dit, sa méthode s'inscrit plus dans l'observation du présent que dans la mise en relation du présent et du passé.
- 17 André Martinet développe en outre sa réflexion sur la base du postulat selon lequel « la tendance à la réduction et à l'élimination finale de la situation bilingue en est un trait général et permanent ». La sociolinguistique dite « périphérique », principalement représentée par les auteurs catalans et occitans, reconnaît également que la substitution d'une langue à une autre est l'une des issues possibles de la situation diglossique, mais affirme qu'elle n'est pas la seule, puisque l'on peut, par la « normalisation », rétablir la langue dominée dans toutes ses fonctions. Mackey déjà parlait de normalisation possible, le terme figure dans son livre de référence sur le bilinguisme. La même école périphérique vise aussi à mettre en évidence une dynamique. Mais alors que la problématique d'A. Martinet ne se préoccupe que d'aboutir à une explication appuyée sur des descriptions considérées comme objectives, la sociolinguistique périphérique se veut dénonciatrice : il s'agit de mettre en évidence la minoration, l'exclusion et la substitution<sup>15</sup>. Il n'est plus ici question d'objectivité, puisque la substitution de langue est « perçue comme un scandale » et que « la mise en évidence de la dominance linguistique se développe fondamentalement du point de vue de la langue dominée ».
- 18 La situation du breton, si elle est souvent présentée d'un point de vue politique en termes de dénonciation ou de revendication, n'a pas à ce jour, à la différence de l'occitan, suscité une importante production scientifique ni en termes de diglossie, ni sous l'angle de la sociolinguistique, ni, *a fortiori*, du point de vue d'une sociolinguistique périphérique. L'on recense globalement relativement peu de travaux conséquents :
- la maîtrise inédite de Fañch Elegoet en 1972<sup>16</sup> ;
  - des travaux « américains » : Hewitt en 1977<sup>17</sup>, Levesque en 1982<sup>18</sup>, Timm<sup>19</sup> et quelques autres ;
  - Maria Renate Berger en 1988<sup>20</sup> ;
  - Vetter, tout récemment<sup>21</sup>.
- 19 Faut-il analyser la situation du breton dans la perspective d'une possible normalisation, ou plutôt en termes de substitution ou de changement de langue ? En tout cas, cette situation, il faut bien l'expliquer. Or, une telle explication ne peut pas seulement prendre en compte l'état actuel de la langue et des pratiques linguistiques. C'est en l'inscrivant dans l'histoire que nous pourrions espérer parvenir à la compréhension des phénomènes dont nous observons aujourd'hui l'aboutissement. C'est pourquoi je préconise en quelque sorte d'inventer une sociolinguistique historique<sup>22</sup>. Sans histoire, la sociolinguistique ne peut pas proposer une explication satisfaisante des

transformations qui ont fait passer le breton de la situation de langue majoritaire à celle de langue minoritaire sur son propre territoire.

- 20 Je résume mon propos jusqu'à présent : quantifier et établir les faits ; dater ; analyser. À partir de là, quelles méthodes peut-on utiliser ? Assurément pas tout à fait les mêmes pour le passé et pour le présent. Pour le présent, les incitations ne manquent pas :
- selon Andrée Tabouret Keller, « il n'y a pas de compréhension du langage sans la prise en compte des facteurs sociaux »<sup>23</sup> ;
  - Martinet, déjà cité, préconise de confronter la situation linguistique à tous les critères distinctifs dégagés par les sociologues ;
  - Le Dù et Le Berre invitent à se situer au plan de la réalité manifeste, afin de décrire les données observables « à l'aide de méthodes inspirées, en l'occurrence, de celles de la sociologie ».
- 21 On pourrait, sur ce point, multiplier les citations, les ouvrages et les auteurs de référence. Bref, chacun s'accorde à reconnaître qu'il convient d'analyser les faits de langue dans leur contexte social. Dans son *Que sais-je ?* sur *La sociolinguistique*, Louis-Jean Calvet va jusqu'à considérer « caduque l'opposition entre linguistique et sociolinguistique », puisque « pour comprendre le pourquoi du changement linguistique, des attitudes et des stratégies, il faut aller à la racine – sociale – des phénomènes »<sup>24</sup>.
- 22 Pour le passé, je dirais que les méthodes doivent s'inspirer tout simplement de celles de la recherche historique : repérer les données et mettre en œuvre la confrontation. Les données proviennent des sources les plus diverses. Ce sont :
- les notations d'auteurs ou de voyageurs qui font référence à la pratique du breton, ou à la (mé)connaissance du français ;
  - les enquêtes qui ont été effectuées dans le passé, généralement méconnues, ou dont on se contente de citer répétitivement les conclusions (Sébillot, Hemon) ;
  - quelques études partielles, menées dans le cadre d'une recherche universitaire ;
  - enfin de nombreuses sources, archivistiques aussi bien qu'imprimées, inexploitées à ce jour, tout au moins sous l'angle d'une pratique linguistique ;
  - la réalisation de nouvelles enquêtes ou de sondages spécifiques pouvant enfin apporter un éclairage inédit sur les usages linguistiques en vigueur non seulement aujourd'hui, mais également pour le passé.
- 23 Je voudrais tout d'abord évoquer quelques cas de figure auxquels j'ai été confronté pour le XIX<sup>e</sup> siècle. Plusieurs types de problèmes peuvent se poser, suivant que l'on veuille simplement rééditer les statistiques publiées à l'époque, réexploiter les enquêtes qui ont été effectuées à telle ou telle date, ou explorer les archives à des fins pour lesquelles elles n'avaient pas initialement été prévues.
- 24 Peut-on faire confiance aux statistiques de l'époque ? Les chiffres de bretonnants que l'on cite le plus souvent pour le XIX<sup>e</sup> siècle sont ceux qui ont été publiés en 1885 par Paul Sébillot. Sa réputation de folkloriste est considérable : jusqu'à sa mort en 1918, il a été le directeur de la *Revue des Traditions Populaires*, et c'est le collecteur de la littérature orale en Haute-Bretagne. C'est aussi lui qui a établi, en 1885, une carte de la frontière linguistique entre Haute et Basse-Bretagne qui sert toujours de référence, au point que l'on parle toujours de la ligne Sébillot comme de la limite de référence entre la zone bretonnante et le pays gallo. Mais s'il fut un brillant folkloriste, Sébillot fut



incontestablement fâché avec les chiffres. Nous nous contenterons de quelques exemples.

- 25 Dans l'étude analytique qu'il consacre au département des Côtes-du-Nord, il arrive à la conclusion que « 271 000 individus » peuvent se servir du breton dans ce département : dans le total qu'il affiche sur son tableau de synthèse, ce chiffre s'est mué en « 301 000 ». Il signale de la même manière, au chapitre « Morbihan » que s'y trouvent « 210 000 individus ignorant absolument le français » : le tableau de synthèse n'en recense plus que 182 700. Pour le Finistère, il prétend d'abord que les personnes qui peuvent parler le français (tout en sachant le breton) y sont 320 000, elles ne sont plus ensuite que 302 000... De plus, en additionnant 352 000 et 302 000, il ne trouve que 622 000 ! Il ne faut donc pas trop s'attarder sur de telles approximations. Quand Sébillot évalue la population bretonnante de la Bretagne à 1 322 300 personnes en 1885, il vaut mieux ne pas trop s'y fier, d'autant moins que l'auteur ne semble avoir basé ses évaluations sur aucune étude sérieuse.
- 26 Peut-on faire confiance davantage aux enquêtes détaillées qui ont été menées à l'époque ? Contrairement à ce que l'on croyait généralement, on dispose d'un certain nombre d'enquêtes de ce type tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, comme par exemple celle effectuée à la demande du Ministre de l'Instruction Publique, Victor Duruy, en 1864. Quelques auteurs comme Daniel Bernard ou Maryon MacDonald, dans son livre *We are not French*<sup>25</sup>, signalent qu'une première enquête fut réalisée une trentaine d'années auparavant sur les connaissances linguistiques de la population finistérienne, en 1831. Elle était, semble-t-il, liée au projet du Ministre de l'Instruction Publique de l'époque, Montalivet, de mettre en place un enseignement du breton au cours des premières années d'école élémentaire. On demanda aux maires des différentes communes de fournir un certain nombre de statistiques, différenciant les hommes et les femmes sur leur capacité à écrire, à lire le français ou le breton seulement, à parler le français ou le breton seulement. Les réponses au questionnaire ont été conservées en tout cas pour 45 communes du sud-Finistère<sup>26</sup>. Elles sont toutes situées autour de Quimper, de Briec et Douarnenez au Cap Sizun (Pont-Croix, Audierne, Cléden...), de Rosporden et Tourc'h au pays bigouden.
- 27 Les statisticiens savent bien combien il peut être délicat d'exploiter les enquêtes du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour Maryon MacDonald également, l'enquête de 1831 ne présente pas un grand intérêt. Elle observe que les catégories ne sont pas très précises, et que certains résultats sont contradictoires : le nombre de personnes « parlant français » ne correspond pas toujours à la catégorie « ne parlant que le breton ». Par ailleurs, dit-elle, les chiffres figurant dans les réponses ayant été appréciés par les élus municipaux, ils peuvent traduire une demande pressante d'instruction (d'où de forts pourcentages de « ne parlant que breton »), tout comme la mise en avant des progrès effectués localement en ce domaine (d'où le nombre significatif de « parlant français »). Mais est-ce une raison pour ne pas tenter d'analyser au moins quelques-uns de ces chiffres ?
- 28 En réalité, nombre de maires eux-mêmes n'ont pas su à l'époque si les catégories (parler le français/le breton, lire, écrire) dans lesquelles on leur proposait de répartir la population de leur commune était cumulatives ou exclusives les unes des autres. C'est celui de Plomeur qui exprime le mieux les problèmes de méthode auxquels il a été confronté : « Vu état avec les indications que vous m'avez recommandés, à l'article de ceux qui savent lire le français je n'ai pas porté ceux qui savent écrire et pareillement à l'article de ceux qui parle (sic) je n'ai pas joint ceux que j'ai porté sachant lire et écrire

pour ne pas répéter les mêmes individus ». Son collègue de Guilers spécifie que ceux qu'il présente comme « parlant français » le font « sans lire ». Plusieurs maires ne comptabilisent pas les enfants, puisque « l'âge ne permet pas encore de (leur) donner une éducation » (Cléden-Cap-Sizun), d'autres faisant l'inverse parce que les enfants « jusqu'à 3 et 4 ans ne parlent pas ou ne peuvent parler que le breton » (Langolen). Quelques-uns, enfin, ajoutent quelques appréciations à caractère social et/ou linguistique : ainsi, à Perguet, une ancienne commune du canton de Fouesnant, ceux qui savent écrire sont neuf douaniers et deux femmes de douaniers « sujets à avoir leur changement ». À Landudec, le maire précise que « les personnes dont le nombre est porté devant les articles 1<sup>er</sup>, 2<sup>d</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> (c'est-à-dire les colonnes "écrire" et "lire le français") ne possèdent que très imparfaitement les connaissances y désignées ».

- 29 Tous les maires n'ont pas eu les mêmes réflexes méthodologiques que celui de Plomeur, et l'ensemble des notations dont nous venons de faire état conduit bien à relativiser les statistiques de l'époque. Les chiffres eux-mêmes insinuent le doute. Si l'on additionne en effet les chiffres des différentes catégories de l'enquête et que l'on compare ce résultat à la population du recensement de 1831, huit communes seulement sur 45 ont effectivement des résultats globalement concordants (se situant entre 95 % et 105 % du chiffre de population)<sup>27</sup>. Les résultats des autres communes sont sous- ou surestimés, les estimations variant de 15 à... 270 % de la population du recensement ! Dans la mesure où aucun élément ne précise quelles sont les informations éventuellement incluses dans les autres (par exemple : combien de ceux qui sont notés comme « parlant français » peuvent aussi l'écrire), il paraît difficile d'en envisager l'exploitation, et M. MacDonald n'a donc pas tort d'être réservée<sup>28</sup>. Il convient de noter enfin que nombre de chiffres indiqués par les maires ne sont, de toute évidence, que des estimations, puisque ce sont des chiffres ronds : Ploaré, par exemple, signale 60 hommes et 20 femmes capables d'écrire, 70 hommes et 50 femmes ne lisant que le breton, etc.
- 30 Qu'en est-il, tout au moins, pour les 8 communes dont les résultats paraissent cohérents ? On peut, à tout le moins, en tirer un indicateur de tendance. Sur une population totale concernée de 10 115 habitants, les moyennes des différentes catégories sont les suivantes :

Tableau 1. Enquête de 1831. Moyenne des résultats de 8 communes du Sud Finistère

écrire	lire le français	lire le breton	parlant le français	ne parlant que le breton	Total
5,46 %	2,60 %	4,30 %	9,36 %	76,14 %	97,86 %

- 31 Les 3/4 de cet échantillon sont analphabètes bretonnants. En ajoutant aux locuteurs ceux qui ont la capacité de lire le breton, le total des monolingues bretonnants s'élève à 80 %. Le total de ceux qui peuvent parler, lire ou écrire le français est de 17,42 %, soit moins d'une personne sur 5. Il y a lieu d'observer cependant des différences sensibles entre les communes rurales, d'une part, et, d'autre part, les deux villes de Pont-L'Abbé et Rosporden. Dans ces dernières, le pourcentage de monolingues bretonnants n'est que de 50 % environ, et la proportion de ceux qui ne savent lire que le breton est très faible (de 2 à 4 %), toujours inférieur au pourcentage de ceux qui peuvent lire le français.

- 32 Inversement, les monolingues bretonnants sont plus de 90 %, voire 95 %, dans les petites communes (Pluguffan, Combrit, Loctudy, Plomeur...). Celles-ci ne se différencient que par un taux plus ou moins élevé de personnes à même de lire le breton : 25 % à Pluguffan, 3 à 7 % ailleurs. De plus, le pourcentage de ceux qui ne peuvent lire que le breton est parfois nettement supérieur à celui des lecteurs de français : 25 % par rapport à 2 % à Pluguffan, mais aussi près de 6 % pour moins de 1 % à Combrit et Plomeur, 7 % pour 1 % à Loctudy, etc.
- 33 En tant que telles, ces indications ne manquent finalement pas d'intérêt, et l'on peut en extraire trois types de données différentes :
- tout d'abord, l'usage généralisé du breton : si tel n'avait pas été le cas, le maire de Langolen n'aurait pas ingénument fait état de l'incapacité supposée congénitale des enfants à s'exprimer en une autre langue que le breton. Même ceux qui ont la capacité de s'exprimer en français ne parlent usuellement que le breton ;
  - ensuite, la maîtrise toute relative du français de la part de ceux même qui sont censés le connaître ;
  - enfin, une demande réelle d'instruction, à laquelle les communes ne se sentent pas toujours capables de répondre en raison de la faiblesse de leurs ressources. Alors que l'école est réputée être de langue française, les cultivateurs « ne demandent pas mieux » que d'y inscrire leurs enfants. Implicitement, le breton est considéré comme synonyme d'ignorance, et même de « la plus grande ignorance », alors que le français est l'équivalent d'instruction, et en même temps le moyen d'y accéder.
- 34 Il s'agissait là de tirer parti au mieux d'enquêtes existantes. Mais pour connaître plus précisément l'évolution de la pratique du breton dans le passé, nous pouvons aussi explorer diverses archives, même si elles n'ont pas été élaborées ni conservées dans cette perspective. Car avant le XIX<sup>e</sup> siècle, nous ne disposons, semble-t-il, d'aucune estimation d'époque du nombre des bretonnants. Pour la période d'avant la Révolution, la seule possibilité était donc de procéder à un travail de recherche historique qui puisse aboutir sur une quantification. C'est ce à quoi s'est attelé pour la première fois Fañch Roudaut dans sa thèse sur *La prédication en langue bretonne à la fin de l'Ancien Régime*<sup>29</sup>. F. Roudaut s'est bien entendu demandé quels étaient les hommes concernés par cette prédication, et il a dès lors tenté d'« évaluer la masse numérique de la population purement bretonnante ». La seule méthode possible pour le faire a consisté en une exploration des procédures criminelles, correspondant aussi bien aux dépositions des témoins qu'aux interrogatoires des accusés. « Des dizaines de milliers d'habitants de Basse-Bretagne ont, en effet, défilé devant les tribunaux, déclinant à chaque fois leurs prénom, nom, éventuellement surnom, âge, profession et domicile ».
- 35 Or ces documents ne se contentent pas d'indiquer si le comparant a signé ou « déclaré ne savoir le faire ». Comme les juges avaient obligation, en vertu de la réglementation édictée par le Parlement de Bretagne lui-même, de faire appel à un interprète, y compris lorsqu'ils savaient eux-mêmes le breton<sup>30</sup>, les archives judiciaires indiquent également si la présence d'un tel interprète avait été requise. F. Roudaut évalue ainsi à 70 % le pourcentage des comparants qui ont eu recours à l'interprète, près de 30 % n'en ayant pas eu besoin.
- 36 Bien que la législation ait été transformée, et alors que les coutumes provinciales, et donc celle de Bretagne, avaient été abandonnées<sup>31</sup>, l'on continue, en Basse-Bretagne, après la Révolution, à faire appel à un interprète breton-français à chaque fois que nécessaire, pour servir d'intermédiaire entre les accusés et les témoins, d'une part, les

personnels de justice, d'autre part. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les archives judiciaires qu'il est possible de consulter le signalent, et c'est la raison pour laquelle, à l'exemple de F. Roudaut, j'ai sélectionné un certain nombre d'années, correspondant à celles pour lesquelles je disposais d'enquêtes par ailleurs, ou qui s'en rapprochaient : 1811-1812, 1843, 1863, 1890<sup>32</sup>. Pour ces années-là, j'ai choisi d'explorer tous les dossiers de procédure qui avaient été établis dans le département du Finistère en vue des Assises, soit à la phase de l'instruction, soit à celle du procès, les procès-verbaux pouvant être exploités sous l'angle statistique, mais également d'un point de vue descriptif.

- 37 La justice a parmi ses personnels des auxiliaires en la personne des interprètes : ils sont cités, et signent, en général, en même temps que le juge et – lorsqu'ils le font – les accusés et les témoins. À Quimper, en septembre 1811, le juge a ainsi « comme interprète de la langue bretonne en français le sieur Alexandre César Auguste Billès, demeurant audit Quimper, de lui le serment pris en l'endroit de traduire fidèlement les interrogatoires que nous allons faire à la dite accusée ». A.C.A. Billès est fréquemment présenté comme « interprète ordinaire de la Cour », et, à chaque fois, fait ainsi le serment « de traduire fidèlement les discours à transmettre entre ceux qui parlent des langages différents ». À Morlaix, le traducteur est Allain Le Duc, qui « a promis de faire bon et fidèle rapport ». Il en est ainsi jusqu'en 1890 et bien au-delà.
- 38 Quel est le résultat de ces investigations ? De quelles évolutions témoignent les données ainsi recueillies concernant chacune des années pour lesquelles les procédures judiciaires ont été inventoriées ? L'on observe, de 1811-1812 à 1863, une augmentation du nombre de ceux qui n'ont pas besoin de l'interprète, et la diminution corrélative de ceux qui ont fait appel à ses services. En un demi-siècle, la variation est de 13 points. Mais de 1863 à 1890, en l'espace de près de 30 ans, aucune évolution n'est perceptible :
- 39 Tableau 2. De 1811-1812 à 1890, l'évolution de l'appel à l'interprète devant la Cour d'Assises du Finistère

INTERPRETE	1811-12	1843	1863	1890
NON	30,67 %	39,73 %	43,48 %	43,38 %
OUI	69,33 %	60,27 %	56,52 %	56,62 %

- 40 La progression est cependant plus importante de 1811-1812 à 1843 que de cette dernière année à 1863. Il y a stabilité de 1863 à 1890. Avec des limites, comme l'avait déjà noté F. Roudaut : « plus que la place du breton, nous mesurons, écrit-il, celle du français ». L'exploration des archives judiciaires permet en effet de connaître le nombre de ceux qui ont voulu s'exprimer en breton : mais certains pouvaient savoir le français. Elle ne permet pas non plus d'indiquer le nombre de bilingues : des bretonnants se sont bien entendu exprimés en français<sup>33</sup>.
- 41 À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'on dispose ensuite de la plus vaste enquête sociolinguistique qui ait jamais été menée en Basse-Bretagne. Je continue de dire le XIX<sup>e</sup> siècle, bien que les événements auxquels je vais me référer soient datés de 1902. Mais à bien des égards, et sur le plan des usages linguistiques en particulier, le XIX<sup>e</sup> siècle se prolonge en Basse-Bretagne jusqu'à la guerre 14-18. Par circulaire du 29 septembre 1902, Émile Combes, Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, décide en effet de ne plus

verser de mandat aux ecclésiastiques qui n'auraient pas fait au cours du trimestre précédent les instructions religieuses, y compris le catéchisme, en français.

- 42 Comme en Basse-Bretagne, la prédication et le catéchisme étaient assurés la plupart du temps en breton, la mesure d'Émile Combes va être ressentie par toute la population, et c'est quasiment la seule fois où les choses se passent ainsi, comme une mesure vexatoire. Elle suscite les réactions indignées de l'épiscopat et du clergé, mais aussi de la droite parlementaire, de nombreux élus locaux, y compris de certains élus républicains. La presse, tout le mouvement régionaliste et bretonniste, interviennent dans le débat. Le conflit est marqué de toutes sortes de péripéties : assemblées générales et motions des maires – qui menacent de démissionner – débats au Parlement et lors des sessions du Conseil Général dans chacun des trois départements bas-bretons, enquêtes de police et de gendarmerie, etc.
- 43 Ce conflit entre l'Église et l'État à propos de l'« usage abusif de la langue bretonne dans la prédication et le catéchisme », se présente dès lors comme une source de première importance pour apprécier la situation linguistique de la Basse-Bretagne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Jamais sans doute, en 200 ans, les pouvoirs publics n'auront autant enquêté et fait enquêter sur la pratique du breton et la connaissance du français ; jamais ils n'auront établi sur la question autant de rapports. Il en est de même de la part des autorités ecclésiastiques. C'est d'ailleurs Mgr Dubillard, Evêque de Quimper et de Léon, qui, une quinzaine de jours seulement après la publication de la circulaire Combes, demande à ses « curés et recteurs de lui fournir rapidement des renseignements très précis sur la langue bretonne ou française utilisée au prône et dans la prédication dominicale, ainsi que dans l'enseignement du catéchisme ».
- 44 Une grande partie de ces documents a été conservée : correspondance des recteurs à leur évêque ou directement au Préfet, de l'Évêque au Préfet, du Préfet au Ministre ; rapports de gendarmerie, articles de presse, etc. Tous ces documents sont d'autant plus intéressants qu'ils relatent des décisions, des constats et des opinions, qu'ils comportent beaucoup de chiffres, et qu'ils apparaissent contradictoires, du moins en apparence. Ils ont donné lieu, à l'époque, à d'énormes polémiques, l'enjeu étant de savoir dans quelle mesure l'on pouvait ou non assurer la prédication et le catéchisme en français en Basse-Bretagne, le clergé prétendant que non, les autorités civiles assurant que c'était possible, ou en tout cas nécessaire – ce qui n'est pas la même chose. Mais ayant publié, depuis cette communication, tout un ouvrage sur cette affaire, je me permets d'y renvoyer, à la fois pour les données et pour les problèmes d'interprétation rencontrés<sup>34</sup>.
- 45 Bien d'autres documents peuvent encore être repérés, dans les dépôts d'archives comme dans diverses publications qui s'étendent tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. D'autres pourraient sans doute encore être découverts. Je mentionne rapidement ceux que j'ai exploités pour ma thèse :
- enquêtes sur la langue de la prédication et du catéchisme : les rapports de visites canoniques dans le Trégor et le Vannetais ; enquête de Roparz Hemon en 1928 ;
  - l'enquête des séminaristes finistériens en 1946, à l'initiative du chanoine Nédélec : la sociolinguistique n'avait pas encore été inventée, mais ces étudiants ont multiplié les observations sur la langue du foyer, celle de l'éducation, celle des enfants et des jeunes, la langue de la conversation et celle des relations professionnelles, etc.
  - les enquêtes descriptives, comme celle que j'ai effectuée par correspondance auprès des prêtres retraités ;

- les monographies communales, sur la base de questionnaires simples, mais pouvant donner lieu à une certaine exploitation statistique, comme à Trélévern en 1971, ou auprès de collégiens du Centre-Bretagne en 1976 ;
  - des enquêtes quantitatives, bien qu'elles n'aient pas toujours été réalisées avec les repères scientifiques indispensables (celle du PAC en 1978, celle effectuée à Plouvien...) ;
  - des enquêtes qualitatives, fondées sur des entretiens longs (Fañch Elegoet) ;
  - des travaux universitaires de référence, comme ceux de Madeleine Levesque ou de Maria-Renate Berger<sup>35</sup>.
- 46 Puis apparaissent les premiers sondages. Le plus ancien que j'ai pu retrouver remonte à 1970, et il s'agissait d'une enquête de l'ORTF sur les quatre départements de la région Bretagne. D'autres ont suivi, comme celui de la SEMENF dans le Nord-Finistère en 1979 ; celui de RBO en 1983, toujours en Finistère ; enfin l'étude effectuée par l'INSEE en 1994. Ces différents sondages présentent les caractéristiques suivantes :
- ils sont évidemment datés : ils fournissent un instantané au moment auquel ils ont été réalisés. Même si les usages de langue ne se transforment pas au même rythme que peut évoluer une opinion publique, la validité d'un sondage ne se rapporte qu'à la date à laquelle il a été effectué ;
  - ils ne considèrent la question de la pratique du breton que comme une question subsidiaire, l'intérêt principal étant ailleurs : audience d'émissions de radio, économie du Nord Finistère, enquête emploi de l'INSEE... Les premiers sondages qui se soient intéressés à la pratique du breton n'étaient donc pas spécifiquement consacrés à ce sujet et se contentent généralement de quelques questions élémentaires sur la connaissance ou la pratique de la langue ;
  - les zones de couverture sont différentes : 4 départements, le seul Nord-Finistère, ou le Finistère dans son ensemble (avec quelques points d'enquête dans les départements voisins). Mais aucun de ces sondages n'a été effectué spécifiquement dans la zone bretonnante. Du fait de cette représentativité géographique variable, peuvent rapidement se poser des problèmes d'interprétation ;
  - la formulation des questions varie d'une enquête à l'autre : dans un cas, l'on cherche à savoir quelle est la langue la plus parlée ; dans d'autres cas, on met l'accent sur la connaissance ou sur la pratique... Le questionnaire étant différent, la comparaison des différents sondages entre eux peut se révéler à tout le moins délicate ;
  - la composition de l'échantillon, lorsqu'elle est connue, peut poser problème (et encore plus lorsqu'elle ne l'est pas...). Par exemple, dans le cadre du sondage RBO de 1983, la répartition par CSP ne correspond pas aux données du recensement de 1982 (taux des agriculteurs, des petits commerçants et artisans, des retraités et inactifs : surévalués ; taux des étudiants : sous-évalués). Mais certaines enquêtes n'indiquent même pas si l'échantillon peut être considéré comme représentatif ou non de la population dans son ensemble.
- 47 Pourtant, malgré leurs insuffisances, ces différents sondages présentent un intérêt considérable : ils fournissent un certain nombre d'indications détaillées sur la pratique de la langue. Mais plus qu'un état chiffré de la situation de la langue, ces pourcentages révèlent des tendances. Même si le questionnaire est rudimentaire, les réponses peuvent être croisées par les autres data (sexe, âge, CSP, etc.). Grâce aux données croisées, il est alors possible, dès les premiers sondages, d'établir le portrait-robot des bretonnants comme celui des non bretonnants, à différentes dates.
- 48 Mais il m'a semblé que l'on devait pouvoir obtenir par sondage bien plus de données que celles que l'on avait obtenues jusqu'alors. C'est la raison pour laquelle j'ai pris l'initiative, en 1990, de réaliser avec le concours de l'Institut TMO-Ouest, de Rennes, le



premier sondage qui ait été consacré exclusivement à la langue bretonne. Dans d'autres régions, l'on ressentait sans doute le même besoin, puisque quelques mois plus tard une enquête similaire était réalisée en Languedoc-Roussillon sur la pratique de l'occitan. L'une de mes motivations était aussi de constater les évolutions survenues depuis l'enquête RBO de 1983. Comme par ailleurs j'avais entrepris pour ma thèse d'étudier la pratique du breton sur deux siècles, je voulais disposer d'un point ultime de comparaison et de l'état des lieux le plus récent possible<sup>36</sup>.

- 49 Pourquoi procéder par sondage ? Pour trois raisons sans doute. La première, c'est qu'un sondage se réalise – comme toute enquête sociolinguistique – sur la base d'un questionnaire rédigé spécifiquement à cet effet, le but d'un tel questionnaire étant de permettre la collecte des données. D'autre part, le sondage est réalisé auprès d'un échantillon représentatif de la population : il apparaît de ce fait comme l'un des moyens les plus appropriés dont on dispose désormais pour évaluer le niveau de pratique d'une langue. Les recensements, on l'a dit, n'y suffiraient pas. Or les méthodes de réalisation des sondages sont bien maîtrisées et fiables ; le questionnaire peut en outre être suffisamment détaillé pour autoriser ensuite les analyses les plus diverses. Enfin, je voulais disposer de données globales, concernant la zone bretonnante dans son ensemble : une macro-enquête en quelque sorte, par rapport aux nombreuses micro-enquêtes dont je disposais par ailleurs des résultats, de manière à dégager une perception d'ensemble.
- 50 Les choix méthodologiques qui ont été effectués furent les suivants :
- La zone de couverture que l'on a définie a été la Basse-Bretagne, dans les limites de la zone bretonnante habituelle. Certes le breton est connu - en dehors de la zone bretonnante, en Haute-Bretagne et en dehors même de la Bretagne dans tous les grands centres d'émigration bretonne (Paris, Le Havre, Rouen, La Rochelle...) - d'un certain nombre de personnes qui le savent et le pratiquent à l'occasion. Mais c'est en Basse-Bretagne qu'il a été jusqu'à une date récente langue de communication pour la quasi-totalité des habitants, et qu'il l'est toujours pour une part non négligeable de la population. Il était donc d'autant plus naturel d'effectuer le sondage en Basse-Bretagne uniquement que la mesure de telles réalités linguistiques en Haute-Bretagne aurait nécessité tant une approche que des moyens différents. Dès lors, l'échantillon a été spécifiquement défini par TMO-Ouest pour ce territoire.
  - Une attention particulière a été portée à la rédaction du questionnaire. Le but était de disposer de points de comparaison par rapport aux enquêtes antérieures, mais aussi d'obtenir des réponses à des questions qui n'avaient jamais été posées par sondage, ni même dans le cadre d'autres enquêtes. Contrairement à la plupart des enquêtes antérieures, les quatre fonctions de base de la langue ont été prises en compte : comprendre, parler, lire, écrire. Plus généralement, la construction du questionnaire est délicate : l'objet doit être précis ; il faut être compris des personnes interrogées. Les différents types de questions peuvent être envisagés : ouvertes ou fermées ; à plusieurs éventualités, mais à réponse unique ; à choix multiples ; de classement ; questions-filtres, etc.
  - L'échantillon était représentatif de la population des plus de 15 ans, selon les critères du sexe, de l'âge, de la zone de résidence et de la catégorie socioprofessionnelle de la personne interviewée. Le poids des communes a été respecté selon les sources du recensement général de la population de 1982 et dans le but de bien appréhender les usages linguistiques dans les plus petites communes. Il convient en effet de veiller en particulier à la pertinence des statistiques de référence ou de contrôle.

- Le tirage des communes à retenir comme points d'enquête s'est fait de façon aléatoire, en respectant toutefois le poids des communes à l'intérieur de chaque espace départemental, ainsi qu'une segmentation des zones côtières par rapport aux zones rurales. Au total, 54 communes ont été sélectionnées.
  - Pour la réalisation de l'enquête, les individus à interroger ont également fait l'objet d'un tirage aléatoire, sur annuaire. Pour des raisons de charge et de coût, le questionnaire a été modulé en fonction des méthodes d'enquête retenues. La passation a été exclusivement téléphonique pour les personnes déclarant ne pas parler breton (questionnaire court). Pour celles qui déclaraient le parler et qui acceptaient de recevoir les enquêteurs, le questionnaire a été passé en face à face (questionnaire long). Il faut savoir à cet égard qu'un échantillon aléatoire est représentatif de l'univers de référence, et d'autre part que les sondages par téléphone se prêtent bien à la mise en place d'un échantillon aléatoire.
  - L'option retenue a été celle de l'échantillon d'enquête stratifié. La stratification est le partage de la population étudiée en sous-ensembles, sans qu'aucun effet de représentativité ne soit recherché. L'intérêt de la stratification est de pouvoir bénéficier, par sous-population étudiée, de bases suffisantes afin de garder une certaine fiabilité statistique. Il est alors procédé à un redressement, ou pondération. Cette procédure consiste à appliquer un poids aux différentes catégories de personnes interrogées, de façon à rendre la répartition de l'échantillon réalisé identique à la répartition de la population étudiée (échantillon de référence). Ainsi, suite à une enquête par strate où le poids réel de certaines populations n'a pas été respecté, on applique un coefficient de pondération à ces catégories, afin de retrouver leur poids réel dans l'échantillon.
- 51 La publication des résultats de ce premier sondage a recueilli une audience considérable<sup>37</sup>. Mais quelle valeur accorder à une enquête linguistique par sondage ? Ni plus ni moins qu'à n'importe quel autre sondage :
- car il faut tenir compte de la représentativité : suivant que les résultats portent sur 200 personnes ou sur 1 000, ce n'est pas la même chose. Or le sondage de TMO-Ouest a bien été réalisé auprès de 1 000 personnes, mais puisque les bretonnants ne sont que 21 %, l'analyse spécifique de la population bretonnante ne peut porter que sur 210 personnes. L'intervalle de confiance ne peut être le même : par exemple, lorsqu'on obtient un résultat affiché de 21 % de bretonnants (sur 1 000 personnes interrogées), l'intervalle de confiance est de 2,5 %. Ceci veut dire qu'il faudrait en fait considérer que le pourcentage de bretonnants se situe entre 19 et 23 % ;
  - le sondage est évidemment daté : s'il a été réalisé fin 1990, il traduit les réalités enregistrées à ce moment-là, et plus précisément entre le 26 novembre et le 14 décembre 1990 ;
  - le sondage était déclaratif. La réponse collectée doit être prise pour véridique : rien ne permet théoriquement de la mettre en doute. Or peuvent déclarer parler le breton des personnes qui ne le font pas, ou l'inverse. Ce fut déjà le constat de Marie-Lise Le Masson lors de son enquête à Pleubian<sup>38</sup>, où elle avait observé expressément aussi bien des comportements de parade que des comportements de masque : une « première jeune femme voulait parler le breton, mais ne le pouvait pas ; la seconde pouvait parler le breton, mais ne le voulait pas » ;
  - si les réponses sont « déclaratives », c'est qu'il n'était pas possible, essentiellement pour des raisons de coût et de temps, de procéder à un contrôle linguistique des réponses fournies : on n'a donc pas vérifié la compétence des locuteurs éventuels. La méthode du sondage permet de prendre en compte :
    - l'aspect « lieu », pour une bonne part : la langue employée peut dépendre moins de l'interlocuteur que de l'endroit où elle est utilisée ;



- partiellement le contexte : la langue peut dépendre dans une situation donnée de la matière dont on traite ou de la personne avec laquelle on en traite ;
  - il est moins facile, pour ne pas dire impossible, d'analyser par ce moyen les styles – se servir de langues différentes à des fins différentes (par exemple pour donner une conférence ou pour raconter des histoires...) – et en particulier l'alternance codique (code switching) ;
  - on ne peut davantage aborder les registres, alors qu'un locuteur n'assume pas toujours le même rôle avec la même personne<sup>39</sup>.
- ceci étant, il est très important d'assurer la cohérence interne du sondage, et l'introduction de quelques questions doubles permet d'autant mieux de valider les réponses.
- 52 En conclusion, je voudrais seulement faire observer que je n'ai pu mener à bien une recherche sur la pratique du breton que par un ensemble de méthodes diversifiées. Je n'ai pas l'impression d'avoir introduit en la matière des innovations majeures. Pour comprendre l'évolution de la pratique du breton sur une longue période – deux siècles – j'ai simplement essayé d'ajouter une dimension historique à la sociolinguistique. C'est l'objet de la recherche et la nature des sources disponibles qui déterminent la méthode.
- 53 Quelles sont désormais les perspectives d'une recherche en sociolinguistique sur la pratique du breton ? Nous ne disposons malheureusement pas des moyens dont bénéficient des centres d'études dans d'autres régions européennes (Galice, Pays Basque<sup>40</sup>, Catalogne, Pays de Galles...). Les recherches sur le breton sont pourtant urgentes, en raison de la diminution rapide du nombre des locuteurs, mais également du fait d'une nouvelle transformation des comportements et du développement certain d'un mouvement qui place désormais le breton sur le même pied d'égalité que n'importe quelle autre langue, et singulièrement le français.
- 54 Si les colloques de sociolinguistique de Brest ont apporté une contribution déterminante au développement de la recherche sociolinguistique en Bretagne<sup>41</sup>, il convient de s'appuyer également sur les recherches effectuées ailleurs en sociolinguistique. Plusieurs pistes de recherche peuvent être avancées, tant pour collecter des données que pour enrichir l'analyse : l'évolution de la pratique du breton est un phénomène bien plus complexe qu'on ne le dit généralement. Pour le passé comme pour le présent, un grand nombre de questions pourraient ainsi faire utilement l'objet d'une exploration plus en profondeur :
- l'histoire de la scolarisation et de l'enseignement du breton ; les conditions de l'apprentissage du français (voies scolaires et extra-scolaires) ; les conditions et les résultats de l'apprentissage du breton, hier et aujourd'hui ;
  - l'impact de mouvements sociaux comme le tourisme et l'émigration ;
  - une étude plus systématique et plus importante des procédures judiciaires à différents niveaux de juridictions pourrait révéler de nouveaux éléments ;
  - il conviendrait de remonter le temps, comme l'a fait Marguerite Gonon en étudiant en 1974 l'usage du franco-provençal à chaque génération dans un village forézien<sup>42</sup> ;
  - la question de l'intercompréhension, en liaison avec des dialectologues. On pourrait étudier ainsi comment jouait la compréhension interdialectale il y a quelques dizaines d'années et comment elle joue aujourd'hui, par exemple dans le cas des paysans léonards venus s'installer dans le Goélo. Il serait également intéressant de comparer le parler actuel de locuteurs habituels restés sur place (et donc soumis en permanence à toutes sortes d'influences) à celui de bretonnants émigrés depuis longtemps en région parisienne ou

ailleurs et qui ne sont plus que des locuteurs très occasionnels de breton. La question de la compréhension du breton dans les médias (radio, télévision et même presse écrite) mériterait une attention particulière (diffusion de parlers différents, utilisation de langue « standard », de nouvelles normes ou néo-breton...);

- l'étude de la variation intergénérationnelle (à l'exemple de ce qu'a fait Francis Favereau dans sa thèse sur Poullaouen<sup>43</sup>);
  - il serait essentiel de procéder à des monographies sociolinguistique (à l'exemple de ce que vient de faire Mari Jones pour Plougastel-Daoulas<sup>44</sup>) aussi bien en secteur rural qu'en secteur urbain, sur la base d'un même questionnaire qui pourrait être celui qui a servi pour les sondages de TMO;
  - d'autres questions pourraient encore être posées : quelle politique et quelle planification linguistique en Bretagne ?
  - les études du comportement et des attitudes devraient être multipliées (marché, famille, anciens et néo-bretonnants...); il faudrait décrire les conditions concrètes de pratique du breton (alternance codique, emprunts, interférences, niveaux de langue, etc.). Quelles sont les différences de réactions ou de comportements par rapport à la langue, non seulement selon les critères de l'âge ou du sexe, mais aussi selon les classes sociales, selon les secteurs géographiques (urbain / rural, etc.), ou encore selon la langue première des locuteurs ?
  - des études sur les motivations et sur les représentations sont également nécessaires ; une attention particulière pourrait être portée à l'analyse de discours sur la langue, mais aussi à toutes les initiatives qui se prennent désormais pour la promotion du breton (dans le cadre de l'enseignement et dans la vie associative ou militante...).
- 55 Tous ces thèmes – et bien d'autres – peuvent donner lieu à des études qualitatives tout autant que statistiques. Pour ma part, j'ai entrepris, depuis la présente communication, la réalisation d'un nouveau sondage, toujours en liaison avec l'institut TMO-Régions : 7 ans après le précédent, il était souhaitable de faire un nouveau point. L'objectif, cette fois, était non seulement d'évaluer le pourcentage des bretonnants, mais aussi de mieux étudier la population bretonnante elle-même. Le nouveau sondage a donc été réalisé auprès d'un échantillon de population plus important. Le questionnaire était le même, enrichi sur certains points, pour tenir compte des enquêtes effectuées en d'autres régions sur d'autres langues. Les résultats en seront publiés prochainement<sup>45</sup>.

---

## NOTES

1. Plus de trois ans se sont écoulés entre le moment où cet exposé a été présenté dans le cadre d'un séminaire du GRELB et le moment où il paraît dans *La Bretagne Linguistique*. Depuis fin 1994, il va de soi que bien des travaux de sociolinguistique ont été publiés, y compris sur la langue bretonne. Il faut considérer de plus que l'état même de la documentation a évolué durant ce laps de temps, de même que certaines de mes préoccupations. Pour diverses raisons, j'ai cependant préféré ne pas actualiser l'exposé ni procéder à une mise à jour d'ensemble, mais seulement sur quelques points. Que le lecteur veuille bien en tenir compte. Par ailleurs, l'essentiel de la thèse que j'avais soutenue en 1993 devant l'Université de Bretagne Occidentale a fait, depuis, l'objet

- d'une publication, et le lecteur pourra aisément s'y reporter : Fañch BROUDIC, *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, 490 p.
2. Yann-Ber PIRIOU, « Usage spontané et usage littéraire du breton », *Les Temps Modernes*, n° 324-326, août-septembre 1973, p. 195.
  3. Jean LE DÛ et Yves LE BERRE, « Contacts de langues en Bretagne », *Travaux du Cercle Linguistique de Nice*, n° 9, 1987, p. 31.
  4. Per DENEZ, « La langue bretonne, mémoire de la répression », *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*. Tome 1. *Langues régionales et langues non territorialisées*, sous la direction de Geneviève Vermes, Paris, L'Harmattan, 1988, p. 105-132.
  5. Foued LAROSSI et Jean-Baptiste MARCELLESI, « Le français et les langues en France », *La Pensée*, n° 277, septembre-octobre 1990, p. 46.
  6. Voir, à ce sujet, les références figurant dans nos travaux spécialisés de bibliographie : F. BROUDIC, « Langue et littérature bretonnes. Bibliographie : III. 1989-1990 », Brest, *Brud Nevez*, 1992, p. 131-135 et p. 260-264.
  7. Joshua A. FISHMAN, Michael GERTNER, Esther LOWY, William MILAN, « Maintien des langues, "renouveau linguistique" et diglossie aux États-Unis », *La Linguistique*, vol. 18, n° 1, 1982, p. 48.
  8. William F. MACKEY, *Bilinguisme et contact des langues*, Paris, Klincksieck, 1976, p. 442. D'autre part, une question semblable n'ayant pas été posée dans le passé, nous manquerions de points de comparaison. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas commencer...
  9. William MACKEY, *Bilinguisme et contact des langues...*, op. cit., p. 203.
  10. Se reporter à notre étude : Fañch BROUDIC, *À la recherche de la frontière. La limite linguistique entre Haute et Basse-Bretagne aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Brest, Ar Skol Vreizh, 1995, 176 p., c.
  11. Charles FERGUSON, « Diglossia », in *Word*, n° 15, 1959, p. 325-340.
  12. André MARTINET, « Bilinguisme et diglossie. Appel à une vision dynamique des faits » in *La Linguistique*, n° 1, vol. 18, 1982, p. 10.
  13. Andrée TABOURET-KELLER, « Entre bilinguisme et diglossie. Du malaise des cloisonnements universitaires au malaise social » in *La Linguistique*, n° 1, vol. 18, 1982, p. 17-43.
  - Georg KREMNITZ, « Diglossie : possibilités et limites d'un terme », in *Lengas*, n° 22, p. 199-202.
  - G. KREMNITZ, « Du "bilinguisme" au "conflit linguistique", cheminement de termes et de concepts », in *Langages*, n° 61, mars 1981.
  14. Louis-Jean CALVET, *La sociolinguistique*, Paris, PUF, 1993, 127 p.
  - Louis-Jean CALVET, *Les voix de la ville. Introduction à la sociolinguistique urbaine*, Paris, Payot, 1994, 309 p.
  - Sociolinguistique. Territoire et objets*, sous la direction de H. Boyer, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1996, 288 p.
  15. Patrick SAUZET, « La diglossie : conflit ou tabou ? » in *La Bretagne linguistique*, vol. 5, 1989-90, p. 8. Le modèle statique critiqué est celui de la première sociolinguistique, d'origine américaine.
  16. F. ELÉGOËT, *La domination linguistique en Bretagne. Essai d'approche à partir d'une enquête au Grouanec*, en Plouguerneau, Paris X-Nanterre, auteur, 1972, 145 p. (dactyl.).
  17. S.M. HEWITT, *The degree of acceptability of modern literary Breton to native Breton speakers*, Cambridge, Dpt of Linguistics, may 1977, 60 p. c. (dactyl.).
  18. Madeleine LEVESQUE, « Étude sociolinguistique des attitudes des bretonnants face à leur langue » in *La Bretagne*, sous la direction de Yann Brekiline, Paris, les Editions d'Organisation, 1982, 698 p.
  19. L.A. TIMM, « Modernization and language shift : the case of Brittany », in *Anthropological Studies* (Indiana, USA), vol. 15, n° 6, s.d., p. 282-298.
  - L.A. TIMM, « Bilingualism, diglossia and language shift in Brittany » in *International Journal of the sociology of language*, n° 25, 1980, p. 29-41.
  20. Maria Renate BERGER, *Sprachkontakt in der Bretagne: Sprachloyalität versus Sprachwechsel*, Tubingen, Max Niemeyer Verlag, 1988, XII, 174 p., graph.

21. Éva VETTER, *Nicht mehr Bretonisch? Sprachkonflikt in der ländlichen Bretagne*, Frankfurt/M., Berlin, Peter Lang GmbH, 1997, 196 p.
22. À certains égards, Ferdinand Brunot peut être considéré comme ayant esquissé une telle sociolinguistique historique dans sa monumentale *Histoire de la langue française*. Mais ses ouvrages, s'ils fournissent nombre de faits sur la connaissance du français, concernent moins la période contemporaine que les périodes médiévale et moderne. Ils traitent aussi de l'évolution plus proprement linguistique de la langue française. Brunot, d'autre part, ne quantifie guère et il ignore donc les données démographiques. Il n'est pas, enfin, sans parti pris, puisqu'il privilégie les facteurs qui témoignent des progrès de la « francisation ». F. BRUNOT, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris, A. Colin, 1966-1972, 22 vol.
23. Andrée TABOURET-KELLER, « Entre bilinguisme et diglossie », *op. cit.*
24. Louis-Jean CALVET, *La sociolinguistique*, *op. cit.*, p. 110.
25. Maryon MCDONALD, « *We are not French* ». *Language, culture and identity in Brittany*, London, New-York, Routledge, 1989, p. 44.
26. Archives Départementales du Finistère, 1 N 92.
27. Il s'agit des communes de Combrit, Landudec, Loctudy, Pleuven, Plomeur, Pluguffan, Pont-L'Abbé, Rosporden. Seule la commune de Pont-L'Abbé fournit un résultat cohérent à 100 %. Resterait encore à savoir, pour cette commune et aussi pour les autres, si les chiffres fournis reflètent exactement la réalité. Mais à cet égard, aucun moyen de contrôle *a posteriori* n'est possible.
28. Il faudrait, d'autre part, compter avec les réponses abracadabrantes. Il est difficile de croire, par exemple, qu'à Pouldreuzic, 100 % de ceux qui savent écrire, lire le français, lire le breton et ne parler que le breton soient des hommes, comme si la population de la commune n'avait compté que 2 femmes, sachant s'exprimer en français de surcroît... ! À Kerfeunteun, le total des hommes et femmes ne parlant que le breton dépasse le chiffre de population du recensement... etc.
29. François ROUDAUT, *La prédication en langue bretonne à la fin de l'Ancien Régime*, Brest, auteur, 1975, 2 vol., XXXV, 304 p. (thèse pour le Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, dact.).  
L'auteur a extrait de sa thèse l'article suivant : Fañch ROUDAUT, « Les archives judiciaires au service de la géographie linguistique : l'exemple de la Basse-Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle » in *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, tome CIX, 1981, p. 209-227, c.
30. F. Roudaut produit, sur cette question, plusieurs citations. En 1682, le Parlement de Bretagne avait admis que « le Sénéchal & le Greffier de Gourin, sachant la langue bretonne » se passent des services d'un interprète. Onze ans plus tard, la décision est inverse : ce n'est pas « sous prétexte qu'il y a des juges en Basse Bretagne qui scavent la langue bretonne » qu'il faut se dispenser d'interprète. En 1780, le Parlement se fait encore plus précis en stipulant que « par tous les juges du ressort, il sera exactement fait mention dans tous les actes de procédure, que toutes et chacunes les demandes et interpellations faites, tant aux accusés qu'aux témoins qui n'entendront pas la langue française le seront par le ministère d'un interprète ainsi que de leurs réponses ».
31. Le Code Civil, élaboré sous le Consulat à l'initiative de Napoléon Bonaparte, a été promulgué en 1804 (loi du 30 ventôse, an XII), quelques jours avant la proclamation de l'Empire. Il restera pratiquement inchangé jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.
32. Les années que nous avons compulsées sont conservées aux Archives Départementales du Finistère sous les cotes suivantes : 1811 : 4 U - 2/1 ; 1812 : 4 U - 2/2 ; 1843 : 4 U - 2/81 ; 1863 : 4 U - 2/175 à 177 ; 1890 : 4 U - 2/315 à 318.
33. D'autres problèmes d'exploitation se sont posés, en particulier concernant le classement professionnel des accusés et des témoins : entre le début et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'évolution des métiers a été considérable...

34. Fañch BROUDIC, *L'interdiction du breton en 1902. La III<sup>e</sup> République contre les langues régionales*, Spézet, Coop Breizh, 1997, 182 p., ill.
35. Madeleine LEVEQUE, « Étude sociolinguistique des attitudes des bretonnants face à leur langue », *op. cit.* Maria Renate BERGER, *Sprachkontakt in der Bretagne*, *op. cit.* Pour l'ensemble des documents qui viennent d'être évoqués, se reporter à : Fañch BROUDIC, *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, *op. cit.*, p. 91-210.
36. L'enquête avait été rendue possible grâce à des subventions des Conseils Généraux du Finistère et des Côtes-d'Armor, et une action de mécénat du Crédit Mutuel de Bretagne. L'association « Ar Skol Vrezoneg » a contribué à la mise en place du dispositif d'enquête.
37. Voir Fañch BROUDIC, *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, *op. cit.*, p. 211-248.
38. Marie-Lise LE MASSON, *Faits de langue, faits de culture. Variation dialectale et faits culturels à Pleubian (Côtes-du-Nord)*, Paris, École Pratique des Hautes Études en Sciences Sociales, 1981, 339 p. (dact.).
39. W.F. MACKAY, *Bilinguisme et contact de langues*, *op. cit.*, p. 419.
40. Voir en particulier : Xavier AIZPURUA, *La continuité de la langue basque*, Vitoria-Gasteiz, Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco, 1995, 308 p.
41. Voir en particulier, dans le n° 10 de *La Bretagne Linguistique*, les actes du colloque « Badume, standard, norme ».
42. Marguerite GONON, « État d'un parler franco-provençal dans un village forézien en 1974 » in *Ethnologie française*, tome 3, n° 3-4, 1973, p. 271-286.
43. Francis FAVEREAU, *Langue quotidienne, langue technique et langue littéraire dans le parler et la tradition orale de Poullaouen*, Rennes, auteur, 1984, 2 vol., 1036 p. (thèse de doctorat d'État, dact.).
44. Mari C. JONES, « The role of the speaker in language obsolescence », *op. cit.*
45. Des résultats partiels ont été publiés dès le 12 avril 1997 par le journal *Le Télégramme de Brest*. Les résultats complets seront publiés par *Brud Nevez* (route de Quimper, 29200 Brest).

## RÉSUMÉS

Les questions relatives à la pratique du breton en Basse-Bretagne présentent au moins trois caractéristiques essentielles : la première, c'est qu'il s'agit d'un sujet sensible ; la seconde, c'est que la question linguistique est à bien des égards incontournable en Bretagne ; la troisième, c'est que la recherche sur ce thème est relativement peu développée. Cet article fait le point sur l'état de cette recherche.

Questions relating to the use of Breton in Lower Brittany have at least three essential characteristics: the first is that it is a sensitive subject; the second is that the linguistic issue is in many ways inescapable in Brittany; the third is that research on this subject is relatively underdeveloped. This article takes stock of the state of this research.

## INDEX

**Mots-clés :** breton (langue), pratiques linguistiques, sociolinguistique

**Keywords :** Breton (language), linguistic practices, sociolinguistic

AUTEUR

**FAÑCH BROUDIC**

Docteur de l'Université de Bretagne Occidentale